



# la lettre de l'immigration

Journal à parution aléatoire de la Commission nationale Immigration des Verts

## La Commission Immigration et les Journées d'été de Grenoble

La Commission Immigration devait animer trois ateliers aux Journées d'été.

Nous avons dû annuler l'atelier « Gens du voyage, citoyens français pour de vrai? », la personne qui devait assurer l'animation étant indisponible (et irremplaçable).

Nous en sommes désolés.

Il nous reste donc deux ateliers :

Le **jeudi 25 de 16h45 à 18h45** : **Actualité des luttes de sans papiers** (actualité nationale: Kyra-Françoise Mas et actualité locale (Isère) Maritsou Traynard

Le **vendredi 26 de 16h45 à 18h45** : **citoyenneté de résidence et votation citoyenne** (animation Bernard Délemotte, avec la présence d'un élu grenoblois).

Bernard Délemotte anime également une information sur la campagne votation citoyenne de cet automne en direction des éluEs vertEs, dans le cadre du Cédis et peut-être aussi de la FEE (Fédération des EluEs Ecologistes) pendant les JE. Nous cherchons à contacter le maximum d'élus municipaux qui pourraient impulser localement cette campagne pour le vote des résidentEs étrangerEs.

Nous y attachons une grande importance.

Les informations sur cette campagne sont d'ores et déjà en ligne sur le site de la FEE.

Nous organisons aussi une **réunion plénière « ouverte » de la Commission Immigration, jeudi 25 de 20h à 21h30**. Le lieu sera indiqué par l'affichage sur place.

### Sommaire

n° 2 de la 3<sup>e</sup> série

(août 2005 - Journées d'été de Grenoble)

#### Actualité

*Saint-Bernard, 9 ans déjà*

p. 2

#### Information

*Le Contrat d'Accueil et d'Intégration, de quoi s'agit-il?*

p. 3

#### Contributions au débat

*Le Livre Vert de la Commission de Bruxelles  
Identité individuelle et statut social*

p. 4

p. 5

#### Campagne

*La votation citoyenne*

p. 6

La commission est impliquée dans le Groupe de travail n°8 qui anime une plénière sur les discriminations positives le vendredi 26 au matin.

Dans le cadre de ce groupe de travail Djamila Sonzogni, qui fait partie de la Commission immigration, anime un atelier sur le CAI (contrat d'accueil et d'intégration).

Rendez-vous à Grenoble.

Cordialement,

**Kyra-Françoise Mas**

PS: Si vous souhaitez vous inscrire sur nos listes de diffusion, contactez-moi par courriel.

## Contactez la Commission nationale Immigration

### Responsable de la commission

Kyra-Françoise Mas  
kfm1@wanadoo.fr  
06 72 98 32 72.

### Trésorier de la commission

Jean-Pierre Dacheux  
jpdacheux@wanadoo.fr  
34 rue Claude Bénard  
95610 Eragny sur Oise

### Adhérer à la commission

Envoyer un chèque de 10€ libellé à « Les Verts-Commission immigration », au trésorier, Jean-Pierre Dacheux

## Saint-Bernard, 9 ans déjà !

Les coups de hache des CRS qui défonçaient la porte de l'église Saint-Bernard que des sans papiers en lutte occupaient, c'était il y a 9 ans, déjà. Et pour les sans papiers, ça ne s'arrange vraiment pas (euphémisme amer...)

Les Verts participent au niveau national au « collectif » d'organisations de soutien et de collectifs de sans papiers d'IdF, dans le cadre de la démarche unitaire initiée mi avril 2005 au MRAP. Beaucoup de travail a été fait : actions, comme l'occupation de l'ex Musée des Colonies, – futur Musée de la Mémoire de l'Immigration – Porte Dorée ; appels ; communiqués de presse unitaires (plus deux communiqués

spécifiques aux Verts : un national sur les charters d'expulsés, un des Verts Paris sur les arrestations à Stalingrad) ; rassemblements dont un devant Matignon assez suivi le 25 juillet (les soutiens sont de plus en plus présents, ce qui est encourageant). Il y a eu deux entrevues au ministère de l'intérieur, la dernière le 25 juillet (les Verts étaient représentés mais non présents dans la délégation, le MRAP, la LDH et la CGT représentant toutes les organisations de soutien) pour dire au conseiller de Sarkozy que nous demandons une régularisation globale et un

*Lire la suite en dernière page*

Il y a neuf ans, le 23 août 1996, le gouvernement Juppé envoyait les CRS défoncer à coups de hache la porte de l'église Saint Bernard, occupée par des sans papiers qui exigeaient leur régularisation. Cet acte de violence soulevait une grande vague d'indignation.

Saint Bernard est le symbole de la lutte des sans papiers et des organisations qui les soutiennent.

Les ministres de l'Intérieur se sont succédés: Pasqua, Debré, Chevènement, Vaillant, Sarkozy, Villepin, Sarkozy. Les méthodes, elles, n'ont pas changé: refus d'une régularisation globale, arrestations, détentions dans les centres de rétention, expulsions, fuite en avant dans le tout répressif, discours relayant les thèses d'extrême droite et prenant les sans papiers pour cibles dans un but purement électoraliste.

Nicolas Sarkozy fait du chiffre (et prépare sa campagne pour la présidentielle) sur le dos des sans papiers.

Depuis juillet, les rafles sous prétexte de contrôles d'identité se multiplient: Stalingrad, Barbès, dans le Xe, contre les Roms en banlieue, à Belleville le 6 août...

Sarkozy met en place, avec ses collègues européens des expulsions groupées de sans papiers, expulsions contraires aux conventions internationales, par vols charters spécialement affrétés.

Des Afghans, fin juillet, ont inauguré ces vols de la honte, expulsés vers un pays dont tout le monde sait à quel point il est peu sûr.

Le gouvernement promet des résultats: doubler le nombre des expulsions, construire de nouveaux centres de rétention, créer une police spéciale pour traquer les sans papiers.

Il réduit et remet en cause l'AME, privant ainsi les sans papiers de l'accès aux soins et d'un droit fondamental: le droit à la santé.

Dans le même temps, il veut faire appel à une immigration « choisie » – politique des quotas –, sélectionnant dans les pays du Sud la main d'œuvre (en la prenant et la rejetant selon les fluctuations du marché) dont les pays riches du Nord ont besoin, continuant le pillage colonial sous d'autres formes et instaurant une immigration « kleenex ».

Nous n'acceptons pas que des personnes soient ainsi utilisées et réduites à leur seule force de travail.

Les sans papiers sont là, exploités par des employeurs sans scrupules. Ils participent à la richesse culturelle et matérielle du pays où ils sont. Ils veulent vivre au grand jour et dans la dignité.

Les Français, les étrangers qui résident en France en situation régulière, les sans papiers, méritent autre chose que la peur de l'autre, les tentatives de division et au bout du compte la xénophobie.

Une autre politique de l'immigration est nécessaire, urgente, elle devra être fondée sur le respect et l'égalité des droits de tous et de chacun.

Nous demandons au gouvernement de cesser d'instrumentaliser l'immigration à des fins électoralistes !

Nous exigeons la régularisation globale de tous les sans papiers, seule solution humaine, réaliste et efficace. Et dans l'immédiat, nous exigeons l'arrêt des expulsions.

Saint Bernard est emblématique de la lutte de tous les sans papiers.

Les collectifs de sans papiers et organisations de soutien ci-dessous poursuivront cette lutte sans faiblir. Ils appellent à

### **une manifestation le samedi 27 août à 14 heures de République à l'Eglise Saint Bernard**

Point de rencontre : angle boulevard Voltaire - place de la République à partir de 13h30

Premiers signataires

Collectifs de sans papiers : ALIF (11<sup>e</sup> collectif, 18<sup>e</sup> collectif, 19<sup>e</sup> collectif, CSP 92, CSP 77) ; 3<sup>e</sup> collectif ; 9<sup>e</sup> collectif, CSP Droits Devant !

Organisations de soutien : Les Alternatifs, Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (L'ACORT), Association des Tunisiens en France (ATF), Alternative citoyenne Ile-de-France, CEDETIM, Collectif des musulmans de France, Droits Devant !, Fédération des syndicats SUD-rail, FTCD, IACD (Initiatives et actions citoyennes pour la démocratie et le développement), LCR, LDH, Mission Congo Debout, MRAP, Au nom de la mémoire, Les Panthères roses, PCF, Sud Education, SUD PTT, Union syndicale Solidaires, Les Verts

# Le Contrat d'Accueil et d'Intégration, de quoi s'agit-il ?

Le Contrat d'Accueil et d'Intégration vient d'avoir une existence législative, (loi du 18 janvier 2005, loi dite Boorlo, article 146). Ce contrat proposé au moment de l'accueil offre des prestations visant à favoriser l'intégration ultérieure des individus.

Avant les années 80 l'accueil ne faisait l'objet d'aucune politique particulière, l'OMI étant chargé de la gestion des flux et le FAS finançant des actions ponctuelles dans le domaine du logement et de l'apprentissage de la langue.

L'émergence d'une intervention dans ce domaine se situe au milieu des années 80 par la mise en place en 1986 d'un service social spécialisé.

Au milieu des années 90, la question de l'accueil a été considérée comme devant relever plus fortement d'une logique partenariale et d'une gestion de l'Etat ce qui a entraîné l'élaboration des Plans Départementaux d'accueil des primos-arrivants (pilotage de l'Etat). Le plan départemental consiste, suite à la réalisation d'un état des lieux, à la mise en œuvre d'actions adaptées dans le domaine de l'accueil en s'appuyant sur le réseau d'acteurs existant. Dans les départements accueillant de nombreux arrivants, des plateformes départementales sont mises en place. C'est dans ce contexte, que le Contrat d'Accueil et d'intégration a été mis en place. La démarche d'accueil a été élargie à toutes les personnes entrant légalement sur le territoire français et dans une logique de «durabilité» celles qui relèvent du flux permanent, plus de 140 000 personnes par an.

Le CAI consiste en un contrat personnalisé mettant en avant les intérêts réciproques (primo-arrivant et Etat français) dans une logique de droits et de devoirs. D'une durée d'un an il est renouvelable une fois. C'est l'OMI qui en assure la gestion, le FASILD intervient dans son financement mais a aussi en charge le choix des formations sur la base d'un marché public et l'évaluation des organismes.

## Le contrat repose sur trois aspects

- A. La maîtrise de la langue (dans une logique à minima, d'insertion sociale sachant que l'objectif final est celui de l'insertion professionnelle). Le temps de formation prévu est de 200 à 500 h en fonction des besoins identifiés et doit permettre de faciliter l'accès à l'emploi. La maîtrise de la langue donne lieu à une Attestation Ministérielle de Compétence Linguistique.
- B. Une formation à caractère civique (droits et devoirs des personnes, fonctionnement des institutions, valeurs républicaines...). Cette formation est obligatoire dès lors que le contrat a été signé, elle dure environ 8 h. Les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire à une formation optionnelle «Vivre en France» qui dure une journée.
- C. Proposition d'un accompagnement social personnalisé non obligatoire. Il doit être demandé (et accepté) par l'auditeur social ou par le primo-arrivant.

Pour assurer la mise en œuvre de ce dispositif, l'Etat a mis en place l'Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM).

## Données nationales relatives au CAI pour 2004

Le CAI est proposé dans 26 départements en 2004. 12 départements ont fait l'objet de l'expérimentation de juillet à décembre 2003. Le dispositif devrait être généralisé à tous les départements début 2006.

Sur 41 616 personnes passées par des plateformes d'accueil, 37 613 ont signé un CAI, soit 90,4%. La prestation formation civique est programmée à 99,1%. Le taux de réalisation est 62,8%. Ceci peut s'expliquer par des difficultés de déplacement, de garde d'enfants, de disponibilité si la personne travaille... Quant à la journée optionnelle «Vivre en France», on compte 21,4% d'inscription.

Les personnes ne se présentant pas à la formation sont convoquées à une date ultérieure.

La prestation linguistique est proposée en fonction du niveau de maîtrise orale de la langue française. Les signataires sont répartis en trois catégories. La prestation peut aller de 200 à 500 heures. Pour les personnes considérées comme maîtrisant la langue (groupe 3 - communication possible), il n'est pas proposé de cours. L'OMI leur délivre dès leur passage sur la plate-forme une Attestation Ministérielle de Compétence Linguistique. Ce groupe représente 66,4% des signataires.

Pour les personnes devant bénéficier de formation (groupe 2 «communication difficile et très difficile» et groupe 1 «communication impossible» un organisme de positionnement linguistique présent sur la plateforme établi un bilan de prescription et d'évaluation linguistique pour déterminer le nombre d'heures et de besoin en terme de formation. L'attestation ne leur sera délivrée qu'à l'issue de la formation et après évaluation des connaissances acquises. 30,1% des signataires ont été orientés vers des formations.

## Quelques réserves sur ce dispositif

Le premier pas vers une bonne intégration c'est l'accueil et ce dispositif met en œuvre des moyens pour assurer un accueil optimisé. Néanmoins j'émettrais plusieurs réserves :

Le lien entre la signature de ce contrat et l'obtention de la carte de résidence. La loi de programmation de janvier 2005 précise : «*Pour l'appréciation de la condition d'intégration républicaine de l'étranger dans la société française prévu au premier alinéa de l'article L314-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, il est tenu compte de la signature par l'étranger d'un contrat d'accueil et d'intégration ainsi que du respect de ce contrat*».

Cela sous-entend que la signature et le respect du contrat conditionne l'obtention de la carte de résident. Ce texte date de janvier 2005, or les premiers CAI ont été expérimentés dès 2003. Que va-t-il se passer pour les personnes n'ayant pas signé de contrat dans ces départements expérimentaux et pour ceux qui ne le signeront pas ?

Que va-t-il se passer pour ceux qui n'auront pas pu se présenter aux formations obligatoires, ou encore pour ceux dont l'évaluation en fin de formation sera négative ?

Quelles sont les sanctions prévues ?

*Lire la suite page 5*

## A propos du *Livre vert sur les migrations économiques*, commandé par la Commission de Bruxelles à un groupe d'experts

A la Commission Immigration, nous sommes convaincus de l'importance primordiale de la question des mouvements de population sur notre planète. Ces déplacements, forcés ou souhaités, redoutés ou chargés d'espoir (ou d'illusions), temporaires ou définitifs, sont constitutifs de l'homme. Ils touchent à tous les domaines de la vie : culture, économie et enfin et surtout aux droits fondamentaux : le droit à la vie même (à ne pas mourir), à accéder à la nourriture, pour soi et les siens, à l'eau, à la santé, à l'éducation, à la sécurité, à un travail et à l'espoir. Etes-vous seulement conscients que le premier article de la déclaration des droits de l'homme n'est pas respecté chez nous ? Être libres (par exemple de circuler) et égaux : (les étrangers ne jouissent pas des mêmes droits que les Français sur notre territoire). D'une manière symptomatique, l'immigration, plus que tout autre domaine, est écartelée entre des droits humains si intrinsèques que leur évidence finit par ne plus être perçue, et entre la mondialisation libérale, c'est à dire le profit. Ce qui rend cette question peut-être plus urgente que d'autres, c'est la somme incommensurable de souffrances actuelles et futures qu'elle génère. Dans les années 1970, on a fondé beaucoup d'espoirs sur le développement des pays du Sud. Et on a raté. Ce n'est pas une raison pour ne pas reprendre cette action indispensable sous une forme plus réaliste.

### Mais en attendant ?

En attendant, les instances européennes se sont saisies des conditions d'immigration pour essayer de les unifier. L'Europe a établi un calendrier qu'elle n'a pas tenu, tant elle se heurte à des lourdeurs, et à des résistances nationales, pour ne pas dire nationalistes, qu'elles soient avouées ou inavouables, ou seulement inconscientes. Devant ces obstacles, la commission de Bruxelles a chargé quelques experts de faire des propositions sur ce qui lui est le plus facile à aborder et à intégrer dans sa pensée unique : *Les migrations économiques*. Tel est le titre du *Livre vert*, (vert qui n'a rien à voir avec le nôtre), qui est sorti de leur cogitations. L'adjectif économique a le mérite de définir clairement la vision de l'Europe des 25, qui est la même depuis 50 ans : le marché. Le marché commun, le marché de l'emploi, le marché des forces de travail, matière première comme une autre. A la lecture de ce *Livre vert*, on s'aperçoit qu'il ne s'agit que de **notre** économie, c'est à dire de notre profit. L'économie des pays d'émigration, les conditions de vie de ces travailleurs importés sont absentes de ces recherches. C'est paradoxal, parce que jusqu'à aujourd'hui, il était de bon ton de stigmatiser ceux qui cherchaient désespérément du travail dans les pays riches pour ne pas mourir, ou pour vivre « normalement » en les appelant réfugiés économiques par opposition aux « nobles » réfugiés politiques, que l'on refuse, d'ailleurs maintenant presque autant. Il faut connaître ce *Livre vert* pour le combattre, il formule à chaque chapitre des questions que les députés devront trancher sans hypocrisie.

### Résumé de ce *Livre vert*

(ce qui suit est le contenu du *Livre vert* et en aucun cas les positions de la Commission Immigration...) Il ne s'agit que d'unifier les conditions d'admission des

migrants économiques, cette harmonisation constituant une « valeur ajoutée » à l'organisation de l'Europe. On parle là de « gestion efficace des flux migratoires » et de « tenir compte des capacités d'accueil ». L'impact du déclin démographique et du vieillissement de l'Europe obligent à revoir notre politique d'immigration pour notre compétitivité. Entre 2010 et 2030, aux taux d'immigration actuelle, le déclin de la population active sera de 20 millions. Il y va de la prospérité de l'Europe. Cependant la concurrence risque de nous priver des meilleurs si nous ne leur offrons pas des avantages. Si nous ne modifions pas vite nos lois sur le séjour des étrangers, ils seront encore plus nombreux à contourner la législation, sans garantie d'un emploi déclaré et donc de s'intégrer. Le programme choisi devrait alléger la charge administrative et se montrer réactif au marché du travail en constante mutation.

### Questions posées dans ce *Livre vert*

- Comment garantir la « préférence communautaire » (sic) ? Est-elle toujours pertinente ? Y aurait-il un droit de priorité pour ceux ayant déjà travaillé dans l'UE ? Quelle mobilité d'un état à l'autre (pour l'instant aucune) ? La condition du besoin économique est-elle viable ? Doit-elle être appliquée pour renouveler le permis de travail ? N'y aura-t-il que des permis de séjour dépendant d'un emploi désigné, ou des permis de demandeurs d'emploi ? Doit-on créer une bourse européenne ? Un accès global aux CV pour les employeurs ? Devrait-il exister des permis de séjour et de travail, combinés ou non ? Qui devrait être titulaire du permis : l'employeur ou le travailleur ? Pourrait-on changer d'employeur dans la 1<sup>re</sup> période de travail ?
- La jouissance de certains droits devrait-elle être subordonnée à une durée minimale ? Doit-on envisager des mesures incitatives : « meilleur regroupement familial », (sic), espoir du statut de résident pour certaines catégories ?

Ce *Livre vert* souligne que les étrangers ont un certain nombre de droits qui sont en principe applicables à tous. Dans les faits, on relève très peu de plaintes d'immigrés concernant les accidents du travail, les manquements au code du travail ou aux contrats, presque aucun recours aux prud'hommes. Les étrangers n'osent pas, ne peuvent pas, prendre le risque de se plaindre.

### Dernier chapitre de ce *Livre vert* : intégration, retour et coopération avec les pays tiers

Vient enfin une allusion à la coopération avec les pays d'origine et de transit pour « gérer les flux » en tenant compte de leur réalité et de leurs besoins : fuite des cerveaux, investissement de ces pays dans la formation, mais aussi réintégration des migrants temporaires après leur retour chez eux. Les pays d'origine devraient-ils être dédommagés ? Devrait-on les obliger à veiller au retour des leurs ? Quels pays pourraient bénéficier d'un régime préférentiel, en tant que pays frontaliers de l'UE, ou parce qu'ayant des liens historiques particuliers (ex colonies) ou des traités particuliers anciens ?

La conclusion du *Livre vert* incite à un fonctionnement

*Lire la suite page 5*

## Identité personnelle et statut social

Contrairement à ce que croyait Descartes, ce n'est pas parce je pense que je suis, mais parce que l'autre me pense. La construction de l'individu se fait dans son rapport aux autres, c'est une réalisation sociale.

Parmi ce qui permet l'identification de l'individu il faut distinguer ce qui est une caractéristique physique (en gros le patrimoine génétique) et l'usage que nous en faisons.

La différence la plus évidente est le sexe. Ainsi pour certaines cultures, l'identité féminine est «inférieure» à l'identité masculine. Pour d'autres, les rôles de l'un ou de l'autre sont simplement très nettement séparés (l'homme chasse et la femme cultive, par exemple).

D'autres «différences» sont souvent évoquées. Par exemple, dans l'Afrique du Sud de l'apartheid les «blancs» avaient certains droits, et les «noirs» certains devoirs, en Israël, les «juifs» et les «arabes» n'ont pas le même statut, etc.

Le débat porte sur le choix des critères qui permettent alors d'identifier un individu et donc de surdéterminer son comportement. Si Jeanne d'Arc s'habillait en homme pour faire la guerre, ou les «travestis» modifient leur représentation et donc leur statut social en «changeant de sexe» pour modifier au moins temporairement leur identité, il s'agit d'une démarche de l'individu liée à l'expression du genre, la manifestation culturelle de la réalité incontournable des chromosomes. Il faudrait peut-être aussi mentionner ici le handicap, est-ce une réalité objectivable ?

Par contre, avec les autres identités les problèmes commencent. Ainsi en Afrique du Sud, des commissions administratives tentaient de mettre au point des critères «objectifs» pour dire la couleur des habitants. Vaine quête ! La couleur, y compris celle de la peau, est une perception culturelle. Et nous connaissons les problèmes

que pose l'«identité juive» en Israël (rabbanisme, Falasha...).

Dans une société fermée, la détermination du statut de l'individu se fait de façon définitive à partir de ses caractéristiques socialement pertinentes. Ainsi en Afrique du Sud, l'individu défini «noir» l'était toute sa vie et ne pouvait plus changer. Cette fixation des statuts est une des pratiques du colonialisme. Les individus sont identifiés en fonction de leur «origine» et ne peuvent la modifier. La seule possibilité d'évolution est le changement de groupe, l'exil.

L'objectif républicain est au contraire de permettre à chacun de s'exprimer en fonction de ce qu'il fait, de prendre en compte les évolutions de sa vie.

Or les tenants de la dite «discrimination positive» veulent désigner des individus, en fonctions de caractéristiques vues comme pertinentes, et leur «donner des places» par une politique de quota. Mais ces caractéristiques «objectives» (la couleur de la peau ? Le lieu de naissance ? Le lieu de naissance des parents ? Le lieu de résidence ?...) n'existent pas, et donc l'individu qui aura été désigné, sera en fait marqué, ne pourra plus changer son identité. Il s'agit donc bien en fait d'une discrimination comme les autres.

Comme nous le montre «par l'absurde» l'exemple des Etats-Unis, la diminution du racisme et de la discrimination ne passe pas par l'identification et le marquage mais au contraire par l'ouverture de la société, la répartition équitable en fonction des besoins, le développement des services publics.

C'est un chemin sur lequel nous avançons certes lentement, mais il n'y en a pas d'autre.

**Simon Imbert-Vier**

### *Le Livre vert, suite de la page 4*

dans l'intérêt de toutes les parties et à être attentifs aux effets négatifs. Mais l'objet principal de ce travail est de susciter des réactions et d'amorcer un large débat entre tous les acteurs concernés : les associations d'entrepreneurs, les syndicats, les ONG, les pays candidats, les partenaires des pays tiers, la société civile.

Ce que nous (Commission Immigration) pouvons en dire. Les termes choisis, les tendances lourdes qu'il révèle, même sous forme de questions, doivent nous faire réagir et nous inciter à interpeller nos députés européens pour qu'ils s'insurgent contre cette dérive qui réduit l'être humain à sa seule force de travail : ses droits fondamentaux ne viennent qu'en second, comme une récompense. L'absurdité la plus criante réside dans l'idée que l'immigration temporaire palierait le déclin démographique de l'Europe. Sauf à faire sien le cynisme de compter sur les prélèvements sociaux effectués sur ces travailleurs – dont ils ne profiteront jamais – pour payer nos retraites. Si nous ne payons pas leur éducation, leur frais de santé dans leur pays d'origine, leur retraite, les droits sociaux de leurs enfants et de leur conjoint, alors, en effet, notre économie de nantis pourra se perpétuer. L'être humain devient une «matière première» à importer. Et c'est nous qui fixons le prix... Vous n'êtes pas d'accord ? Dites le haut et fort !

**Danielle Dériaz, mai 2005**

### *Le Contrat d'Accueil et d'Intégration, suite de la page 3*

Après un an et demi d'expérimentation de ces contrats, ces questions sont légitimes car le constat est très mitigé : pas toujours d'interprètes présents, une approche sociale insuffisante, journée de formation civique trop dense, trop longue, inadaptée, formations linguistiques insuffisantes...

Le CAI induit une notion de mérite qui laisse penser qu'il y a des bons et des mauvais étrangers.

On déshabille Paul pour habiller Pierre : pour financer le CAI, le FASILD a dû se désengager de certains dispositifs qui participaient à l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration. Nous savons que ces actions sont importantes et que l'accueil seul n'est pas suffisant !

Les associations qui pour la plupart ont déjà mis en œuvre les mesures préconisées par le CAI ont été mises à l'écart. Il aurait été plus opportun de faire une évaluation et de renforcer l'implication du réseau associatif ou de concilier les apports d'une prise en charge associative et d'une gestion étatique de l'accueil plutôt que de les mettre à l'écart.

Enfin, ce contrat induit une citoyenneté à plusieurs vitesses dans la mesure où il traite de façon inégale les étrangers communautaires et les autres.

**Djamila Sonzogni**

moratoire immédiat sur les expulsions, que nous ne co-élaborerions/collaborerions pas à la circulaire annoncée par le ministère – il ne nous est pas possible de « trier » les critères demandant assouplissement, et par là de choisir nous-mêmes qui peut rester, et qui doit partir – et que donc nous laissons le ministère prendre ses responsabilités et jugerions sur pièces la circulaire lorsqu'elle serait sortie (en octobre, peut-être). Ceci a été communiqué aux médias.

Le même jour le charter d'expulsés afghans, premier vol de la honte, s'envolait de Londres pour Kaboul, via Paris, et la première « rafle » – arrestations massives sous prétexte de contrôles d'identités, au moins 27 personnes ce soir-là – avait lieu à Stalingrad pendant qu'on manifestait devant Matignon Ceci met en évidence de façon limpide le double langage de Nicolas Sarkozy. Depuis les arrestations/rafles ne cessent pas.

Plusieurs par semaine à Paris et en banlieue depuis fin juillet : Stalingrad, Barbès, Château Rouge, Vitry, Montreuil, Belleville, Ménilmontant... on fait des rassemblements de protestation à chaque fois, si possible. Il est difficile d'être précisément au courant du nombre d'arrestations si les personnes arrêtées ne sont pas dans des collectifs de sans papiers. Ce qui est sûr, c'est que Sarkozy, fait du chiffre, et sa pub, sur le dos des sans papiers.

## **Commémoration du 9<sup>e</sup> anniversaire de Saint Bernard**

Voir le texte de l'appel unitaire à la manifestation en page 2.

## **Projets du collectif de collectifs de sans papiers et d'organisations de soutien pour cet automne**

- Faire une information juridique en septembre, et mettre en place une cellule d'avocats, avec fiche pratique pour que les gens sachent quoi faire en cas d'arrestations
- Organiser des *Assises pour une autre politique de l'immigration* en décembre 2005.

## **En manière de conclusion**

Le gouvernement et Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, veulent casser le mouvement de résistance et de soutien aux sans papiers, en faisant peur aux sans papiers par la multiplication des arrestations, en décourageant les soutiens. Ils relaient, à des fins électoralistes, des thèmes de l'extrême-droite, banalisant le discours populiste, frôlant bien souvent l'amalgame entre immigration et terrorisme, prenant le risque d'attiser le racisme et la haine. C'est une politique indigne, dangereuse, et irresponsable.

**Kyra-Françoise Mas**

## **Appel à votation citoyenne, Tous résidents, tous citoyens, tous égaux !**

### **Votons du 5 au 11 décembre 2005**

Parmi nous, les résidents étrangers non communautaires, nos voisins, sont mis à l'écart de la participation aux élections locales alors qu'ils peuvent voter aux élections professionnelles, scolaires, associatives, syndicales...

Leur reconnaître ce droit, c'est prendre acte d'une citoyenneté qu'ils ne cessent d'affirmer par leur activité quotidienne. C'est donner plus de force à l'ensemble des électeurs de notre rue, de notre quartier, de notre commune.

De nombreux pays d'Europe ont accordé le droit de vote à ces résidents. Pourquoi donc les maintient-on à l'écart en France ? Ne sont-ils pas concernés comme nous par la vie de la cité et par le « vivre ensemble ».

Depuis 1992, les Allemands, les Britanniques, les Italiens, les Portugais... résidents en France peuvent participer à ces élections mais pas les Algériens, les Canadiens, les Chiliens, les Maliens, les Marocains, les Turcs...

Le 3 mai 2000, l'Assemblée nationale avait adopté en première lecture une loi qui donnait le droit de vote à tous les résidents étrangers pour les élections municipales. Cette loi n'a jamais été mise à l'ordre du jour du Sénat.

Pourtant l'opinion publique est désormais favorable au vote des étrangers non communautaires : 56% au sondage effectué en novembre 2004 à la demande de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH).

Des personnalités, des partis de gauche et de droite se sont aussi prononcés dans ce sens.

### **Qu'attendent nos élus ?**

Pour le droit de vote de tous les résidents, quelle que soit leur nationalité. Nous vous appelons à vous exprimer en mettant un bulletin (pour ou contre) dans l'urne lors de l'opération votation citoyenne qui aura lieu du 5 au 11 décembre 2005.

### **Secrétariat de la campagne**

#### **Ligue des Droits de l'Homme**

Tél. 01 56 55 51 00

Fax 01 42 55 51 21

communication@ldh-france.org

### **Soutien financier à l'opération**

chèques à l'ordre de LDH « Votation citoyenne »  
138, rue Marcadet, 75018 Paris.